



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0357

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Projets de construction de l'IUT de l'université Jean Moulin Lyon 3 et de la Maison de l'international - Projet Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)/ Maison de l'international - Restaurant administratif et universitaire - Avenants n° 1 aux conventions de subvention des 29 juillet 2011 et 19 octobre 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0357**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Projets de construction de l'IUT de l'université Jean Moulin Lyon 3 et de la Maison de l'international - Projet Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)/ Maison de l'international - Restaurant administratif et universitaire - Avenants n° 1 aux conventions de subvention des 29 juillet 2011 et 19 octobre 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche, porteurs de la croissance économique, afin de faire de l'agglomération lyonnaise un territoire dynamique et attractif sur la scène internationale.

La convention de site en application du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) volet enseignement supérieur-vie étudiante et recherche, a fait l'objet d'une délibération au Conseil de communauté le 11 février 2008.

Cette convention prévoit, notamment sur le volet "enseignement supérieur", la construction du Centre universitaire des quais pour lequel la Communauté urbaine a décidé d'apporter son soutien financier, en particulier pour la réalisation des équipements suivants :

- l'Université de Lyon-Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) regroupant la présidence, la Maison de l'international (centre international d'accueil de l'Université de Lyon), et le Collégium de Lyon (Institut d'études avancées en sciences humaines et sociales),
- l'Institut universitaire de technologie (IUT) Jean Moulin Lyon 3,
- un restaurant universitaire et administratif du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Ainsi,

- par délibération n° 2011-2238 du 23 mai 2011, le Conseil de communauté a approuvé la convention de subvention signée le 29 juillet 2011 entre la Communauté urbaine et l'Etat (Rectorat de l'Académie de Lyon) relative au projet de construction de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Jean Moulin Lyon 3.

- par décision n° B-2011-2411 du 6 juin 2011, le Bureau a approuvé la convention de subvention du 29 juillet 2011 signée entre la Communauté urbaine et l'Etat (Rectorat de l'Académie de Lyon) relative au projet de construction de la Maison de l'international,

- par décision n° B-2012-3431 du 9 juillet 2012, le Bureau a approuvé la convention de subvention signée le 19 octobre 2012 entre la Communauté urbaine et le CROUS de Lyon-Saint Etienne relative au projet de construction du restaurant universitaire et administratif prévu dans le cadre de l'opération de Centre universitaire des quais.

La construction du Centre universitaire des quais a fait l'objet d'un report de travaux qui décale les étapes de livraison des différents équipements :

- l'ouverture de l'IUT Jean Moulin Lyon 3 initialement prévue en septembre 2013 a dû être reportée en septembre 2014,
- l'ouverture de la Maison de l'international initialement prévue en septembre 2013 a dû être reportée au premier trimestre 2015,
- l'ouverture du restaurant universitaire et administratif initialement prévue en septembre 2014 a dû être reportée en septembre 2015.

Pour prendre en compte ce décalage dans le temps de la réalisation des travaux, la signature d'avenants aux conventions de subvention initiales des 29 juillet 2011 et 19 octobre 2012 apparaît nécessaire.

Les articles 5 (modalités de versement) desdites conventions prendront en compte ces modifications.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les avenants n° 1 aux 3 conventions de subvention des 29 juillet 2011 et 19 octobre 2012 afin de prendre en compte les reports du terme des projets et d'ajuster les modalités de versement des soldes de subvention en conséquence ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la durée de réalisation :

- du projet de construction de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Jean Moulin Lyon 3 jusqu'en septembre 2014,
- du projet de construction de la Maison de l'international jusqu'au 1er trimestre 2015,
- du projet de construction du restaurant universitaire et administratif prévu dans le cadre de l'opération de Centre universitaire des quais jusqu'en septembre 2015 ;

b) - l'avenant n° 1 à la convention de subvention du 29 juillet 2011 entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Etat (Rectorat de l'Académie de Lyon) relative au projet de construction de l'IUT Jean Moulin Lyon 3,

- l'avenant n° 1 à la convention de subvention du 29 juillet 2011 entre la Communauté urbaine et l'Etat (Rectorat de l'Académie de Lyon) relative au projet de construction de la Maison de l'international,

- l'avenant n° 1 à la convention de subvention du 19 octobre 2012 entre la Communauté urbaine et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne relative au projet de construction du restaurant universitaire et administratif du Centre universitaire des quais.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, selon les modalités suivantes :

- le versement du solde au Rectorat dans le cadre du projet Centre universitaire des quais, soit 1 091 600 €, initialement prévu en 2013, est reporté sur l'exercice 2014 - opération n° 0P03O2424 - compte 20421 - fonction 90.

- le versement du solde au Rectorat dans le cadre du projet de construction de la Maison de l'international, soit 400 000 €, initialement prévu en 2013, est reporté sur l'exercice 2015 - opération n° 0P03O2425 - compte 20421 - fonction 90.

- le versement du solde au CROUS dans le cadre du projet Construction du restaurant universitaire et administratif du Centre universitaire des quais, soit 170 000 €, initialement prévu en 2014, est reporté sur l'exercice 2015 - opération n° 0P03O2425 - compte 20421 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.